

L'HISTOIRE DE NOYON

racontée par le nom de ses rues.

Chemin du Châtelain (suite)

Outre celle de l'ancien moulin, la mémoire d'autres éléments historiques, minimes en apparence, mérite d'être conservée et rappelée aux générations de la fin du deuxième millénaire. Le moindre endroit du territoire de Noyon renferme toute une histoire souvent difficile à déchiffrer. Nous allons donc compléter notre connaissance de l'ancien comme du récent chemin du Châtelain avec quelques bribes de documentation.

Le pré des Cauvin

En direction de Genvry, à main gauche, les terrains, divisés en bandes de culture, sont devenus de nos jours zone d'habitation jusqu'à la limite du site de l'usine Lude-Plastique. Sur le côté droit, entre le chemin du Châtelain et celui de Genvry, s'étendait un lieu-dit "le Pisselot du Châtelain", dont une partie est occupée de nos jours par l'importante exploitation maraîchère Barbet. Il y a longtemps, au XVI^e siècle, un pré enserré entre le Bois Châtelain et un vignoble de la franche Abbaye-au-Bois, appartenait à la famille Cauvin. Avant sa mort, survenue en 1531, Gérard Cauvin, notaire et comptable du chapitre cathédral, avait légué ce bien à ses fils : Charles, prêtre et chapelain à Noyon, Jean (alias Jean Calvin), licencié en lois, Antoine, clerc à Paris. Leur père étant mort, ses enfants décidèrent d'aliéner le pré. Jean fit délivrer par acte notarié un pouvoir à son frère Antoine qui procéda à la vente avec Charles.

Les circonstances qui entourèrent la mort du père Cauvin, personnage notable, provoquèrent un remous tant dans l'Eglise que dans la population laïque. Depuis plusieurs années, il se trouvait en conflit avec le corps canonial auquel il refusait de rendre des comptes relatifs à des successions dont il avait été exécuteur testamentaire, prétextant le secret professionnel.

Le chapitre l'excommunia et, de ce fait, il fut interdit de l'enterrer dans le cimetière de sa paroisse, Sainte-Godeberthe. Il fallut des transactions entre son fils Charles et le chapitre. L'empêchement fut levé sur la promesse par Charles de fournir les pièces exigées. Mais comme il se refusait à tenir son engagement, le chapitre l'interdit. D'autre part, à cause de ses erreurs doctrinales, il fut convaincu d'hérésie et finit par être excommunié à son tour. Lorsqu'il fut près de la mort, les derniers sacrements lui furent refusés ainsi que l'inhumation en la terre sainte du cimetière. Après sa mort, son corps, emmené de nuit à la Sole Saint-Martin, fut enterré sous les fourches patibulaires : triste destin éternel pour un prêtre chapelain de la cathédrale.

On conçoit que ces scandales aient eu une influence sur les décisions des deux autres frères.

Le Pisselot

Le cadastre de 1832 détermine l'endroit précis de la langue de terrain située sur la droite du chemin du Châtelain, qu'il appelle "Pisseleau du Châtelain". Il détermine également le point d'où jaillit une source dite "Fontaine Saint-François". Ce lieu-dit fut un fief seigneurial plus habituellement orthographié "Pisselot", objet de transactions immobilières, comme on le découvre dans des actes de 1475, par exemple. Au XVIII^e s., on rencontre des références notariales au Pisselot. Au temps de la Révolution, le nom de ce lieu-dit fut définitivement consacré sous la forme de Pisselot. Il reste le titre de la 58^e section de la répartition du territoire de Noyon par les officiers municipaux en application de la loi du 1^{er} décembre 1790.

Pour expliquer ce nom donné à cet endroit, serait-il trop hardi de rapprocher Pisselot et Pisseleau de Pisseleu, patronyme d'une ancienne famille régionale qui donna une épouse, Péronne, à Michel de Barbançon et une maîtresse, Anne, au roi François 1^{er} ?

Au fil des temps, par le mécanisme de la simplification du langage, la population attribua le nom du lieu-dit à la source qui jadis lui aurait donné son nom.

Il semble qu'il fut un temps où le Pisselot ait été aménagé en jardin public par la Ville, puisque celle-là le fit orner de monuments et que les promeneurs du dimanche venaient s'y délasser et ... s'y désaltérer.

Les colonnes du Pisselot



En effet, déjà sous le Premier Empire la municipalité porta une attention particulière à ... cette source bienfaisante qu'elle distingua parmi d'autres aux alentours. En 1808, elle fit analyser l'eau de cette source par le célèbre chimiste Nicolas-Louis Vauquelin (1763-1829). Les résultats en sont connus. Disons seulement ici qu'elle contenait d'abord du carbonate de magnésium, puis du carbonate de fer, etc. Un tel palmarès incita les édiles à faire dresser derrière la source un obélisque quadrangulaire de taille moyenne sur lequel était scellée une plaque rendant compte de l'analyse, et était gravée

dans la pierre cette naïve information : "Fontaine de l'obélisque - Son eau soulage l'humanité souffrante". Noyon allait-il devenir une station thermale comme l'usage s'en répandit au cours de ce XIX^e s. ? Il n'en fut rien ; nul ne pensa à exploiter cette eau médicinale après avoir été miraculeuse.

Quarante ans plus tard, on eut la preuve de l'intérêt privilégié porté à ce havre de repos et du rôle qu'il jouait dans la vie des citoyens. La municipalité, conduite par le maire de Noyon, Charles-Louis Michaux-Hanonnet (1841-1848), fit dresser deux imposantes colonnes encadrant la source, celle de droite, en 1846, à la mémoire du chimiste Nicolas Vauquelin, celle de gauche, en 1847, pour honorer le grand artiste du XVIII^e siècle enfant de Noyon, Jacques Sarazin.

Tout a une fin : vint un temps, peut-être à cause des effets de la bataille de 1918, où la source ayant cessé de couler, ce site fut laissé à l'abandon, aux plantations sauvages entremêlées de broussailles, d'orties et de ronces, sauf, hélas ! aux indéliçats qui déroberent d'abord la plaque portant les données de l'analyse de l'eau, puis le petit obélisque lui-même. Grâce à la générosité des propriétaires, M. et Mme René Momeux qui en firent don à la ville, le sort des colonnes a été plus honorable : pour clore les festivités qui célébraient le quatrième centenaire de Jacques Sarazin, au mois de juin 1992, le maire de Noyon, Bertrand Labarre, et le conseil municipal firent remettre en état et ériger les deux colonnes inaugurées solennellement le 20 juin 1992, celle de Jacques Sarazin place Saint-Jacques, celle de Vauquelin place Saint-Martin. Elles furent copieusement arrosées par la pluie. Ad multos annos !

A suivre
Jean Goumard.